

ECHANGES MED INFOS n° 20

Association ECHANGES MEDITERRANEENS pour l'eau, la forêt et le développement
informations mensuelles



Spécial Assemblée Générale 2006

tenue le jeudi 18 mai 2006 en ALGERIE,
à l'Université B.MOKTAR d'ANNABA



SOMMAIRE

On trouvera dans le présent numéro:

- ▶▶ le compte-rendu de l'AG,
- ▶▶ le compte-rendu du nouveau CA,
- ▶▶ avis de recherche de bénévoles « communication »,

et en annexes :

- Le rapport moral du président devant l'AG,
- Le bilan comptable 2005 et le projet de budget 2006,
- La note d'information sur le renouvellement du CA,
- La liste des participants à l'AG,
- Le détail des pouvoirs donnés par les adhérents,
- Les statuts et le règlement intérieur adoptés en 2005 (rappel).

Ordre du jour de l'Assemblée Générale

1^{ère} partie - statutaire

- 1 - Ouverture de l'Assemblée Générale,
- 2 - Rapport moral du Président,
- 3 - Rapport du Trésorier,
 Approbation des comptes 2005 et du budget 2006,
 Montant des cotisations 2006 et prévisions 2007,
- 4 - Renouvellement du conseil d'administration,
- 5 - Questions diverses.

2^{ème} partie - informations et perspectives

- 6 - Perspectives d'action pour le 2^{ème} semestre 2006 et les années à venir,
- 7 - Interventions des délégations,
- 8 - Questions diverses.



A. BAYOULI

J-Y. OLLIVIER

D. ZOUINI

G. de MAUPEOU

P. FAURÉ

A.BENNOUR

Ph.de QUATREBARBES

Compte rendu de l'Assemblée Générale

1^{ère} PARTIE : questions statutaires

Georges de MAUPEOU

1 - Ouverture du Président

L'assemblée générale de l'association « Echanges méditerranéens pour l'eau, la forêt et le développement » s'est tenue le 18 mai 2006 à 12 heures dans l'amphithéâtre D. Liabes de l'Université B. Mokhtar d'ANNABA, sous la présidence de son président, Georges de Maupeou.

Membres présents ou représentés : voir liste en annexe.

Le président déclare ouverte l'assemblée générale de l'association et renouvelle tous ses remerciements à Derradji ZOUINI et à ses collègues algériens présents (Hocine AOUADI, Abdellatif BENZAOUZ, Abdelhamid LAOUAR et Moussa BENHAMZA) qui ont organisé avec beaucoup de gentillesse et d'efficacité, ces septièmes rencontres méditerranéennes qui se tiennent pour la première fois en Algérie et le colloque dans cette université d'ANNABA.

Il salue les délégations présentes : Algérie, Maroc, Tunisie et France et remercie tous les participants au colloque qui vient de s'achever, pour la qualité des présentations et la richesse des débats. Il se réjouit du nombre élevé de participants au colloque, qui a atteint 54 personnes à la séance d'ouverture, soit respectivement pour les délégations algérienne, française, marocaine et tunisienne : 22, 17, 3 et 2 et pour les autres présences au nombre de 10 : personnalités, journalistes et divers, dont principalement, le Recteur et le Vice Recteur de l'Université B. MOKHTAR et le Consul Général d'ANNABA.

Il situe ensuite la perspective de ce colloque d'ANNABA dans la prolongation des colloques des années précédentes, dont le dernier s'est tenu à CORDOUE en septembre 2005. Il indique que le colloque rentre dans le cadre des « entretiens du GREF » organisés par l'association des ingénieurs du génie rural des eaux et des forêts (AI GREF).

Il rappelle l'ordre du jour (*cf. page précédente*), qui avait été envoyé à tous les membres de l'association avec la convocation à cette AG, et propose de le suivre.

2 - Rapport moral du Président



Georges de MAUPEOU

« Le rapport moral écrit a été envoyé à tous les membres de l'association avant cette assemblée générale ; je me contenterai donc maintenant de vous parler de ce qui me paraît le plus important.

D'abord, regardons nos activités de l'année 2005 et du début de l'année 2006.

Une nouveauté a été d'organiser un conseil d'administration extraordinaire à Paris en février 2005 : chacun des pays membres de l'association (Algérie, Espagne, France, Liban, Maroc, Tunisie) était représenté, ce qui a permis d'avoir des échanges très riches sur ce que chacun attendait de l'association. L'idée d'une telle réunion annuelle, associée avec un séminaire de travail, en plus de notre voyage traditionnel avec un colloque (les rencontres méditerranéennes) est à retenir. J'y reviendrai dans quelques instants, lorsque l'on parlera de la suite à donner au colloque d'ANNABA.

Ensuite, en septembre 2005, nous avons eu nos 6èmes rencontres méditerranéennes en Andalousie (Espagne) avec un colloque à Cordoue sur la gestion des zones naturelles humides. Le compte-rendu de ce colloque a été rédigé et imprimé et est disponible au secrétariat général de l'association sous la forme des « Cahiers d'Echanges-Med n° 2 ».

Depuis septembre dernier, le bureau de l'association à Paris, avec l'appui permanent de Derradji ZOUINI et en liaison par mail et téléphone avec le premier vice-président de l'association, Othmane LAHLOU, et avec les vice-présidents pour chacun des pays du Maghreb a préparé ce colloque d'ANNABA sur le thème « Partenariat euro méditerranéen et développement rural ».

Maintenant il nous faut réfléchir à la suite à donner à ce colloque qui a permis de mettre en évidence des témoignages de terrain très riches. Plusieurs questions se posent :

- Faut-il organiser à Paris ou à Montpellier, à la fin de 2006 ou au début de 2007, un séminaire de travail pour approfondir nos propositions d'ANNABA sur la future politique de voisinage de l'Europe, ou sur un autre thème ?
- Si la réponse est positive, comment obtenir les financements nécessaires ? Ce qui me paraît important c'est que la demande de financement ne doit pas être portée par le seul siège parisien de l'association. Cette demande doit être appuyée par les pays du sud de la Méditerranée
- Enfin, quels seront les thèmes précis à aborder lors du séminaire ? La réponse à cette question nécessite qu'un travail de préparation soit fait dans chacun des pays membres de l'association.

Un autre thème de réflexion pour notre association est celui de nos diverses revues (Echanges-Med infos ; Autour de la Méditerranée ; Les Cahiers d'Echanges-Med).

Nous devrions davantage utiliser ces revues pour partager nos expériences professionnelles, nos idées et nos propositions » ; le colloque d'ANNABA a montré que chaque pays avait beaucoup de choses à dire ; cela doit permettre d'enrichir nos publications.

Enfin, nous devons avoir un échange entre nous au cours de cette assemblée générale pour donner des premières orientations sur le choix de nos prochaines rencontres en 2007.

Avant de passer la parole au trésorier, Philippe de QUATREBARBES je tiens à lui dire et à dire à son épouse que toute notre association partage leur très grande douleur à la suite du décès de leur fils, Jean-Etienne, il y a quelque jours, dans un accident de voiture en Irlande.

Thérèse et Philippe de QUATREBARBES ont eu la volonté de nous rejoindre à ANNABA dès qu'ils ont pu. Nous sommes tous très émus de ce geste de courage et de confiance. »

Les questions sur ce rapport moral et sur la vie de l'association sont reportées après les points 6 et 7 de l'ordre du jour (interventions des délégations et perspectives d'action pour l'avenir).

3 - Approbation des comptes 2005, approbation du budget 2006, montant des cotisations 2006 et prévisions 2007.

Philippe de QUATREBARBES, le nouveau trésorier de l'association, présente tour à tour les comptes 2005 et le budget 2006.

Approbation des comptes 2005 :

L'activité de l'exercice 2005, dont le projet de budget avait été établi, tant en recettes que en dépenses, au montant de **50 500 Euros**, s'était fixé plusieurs objectifs d'action, au-delà d'une dotation en dépenses de fonctionnement courant de 2 000 €, qui a été tenue (dépenses effectives : 1 989,38 €) :

-Organisation d'un Conseil d'Administration extraordinaire à Paris le 28 février 2005 : Prévision budgétaire 4 000 €. Réalisation 4 056,04 €.

-Organisation des 6èmes rencontres et colloque annuel à Cordoue en septembre : Prévision budgétaire 38 000 € (transports et hébergements participants : 35 000 € - frais d'organisation et réception : 3 000). Réalisation : 33 043,39 €.

-Projet "sentier méditerranéen" : Projet d'action de 4 000 €, non réalisé.

-Publications : Annuaire, cahiers "Echanges Med.", actes colloque 2004 : Prévision : 1 500 € Réalisation : 1 272,54 €.

-Attribution de bourses d'études au profit de stagiaires des pays adhérents : 1 000 €. Action non réalisée.

Le montant des dépenses effectivement réalisées s'est établi à 40 361,35 €.

En ressources, la prévision budgétaire s'était fixé les objectifs suivants :

- Cotisations : 3 400 €, dont 2 400 € d'adhésions individuelles (à 25 €) et 1 000 € d'adhésions de personnes morales (à 200 €). Cet objectif devait s'accompagner d'un effort nouveau de relance auprès des adhérents, qui n'a pas pu être conduit, le résultat s'étant établi à 1 250 € en cotisations individuelles et 300 € en cotisations de personnes morales.

- La participation au colloque de Cordoue et aux 6èmes rencontres avait prévu 35 000 € de participations individuelles. Celles-ci ont été inférieures en nombre à la prévision initiale, et se sont établies à la somme de 24 411 €.

- Une participation de 5 390 € a été versée par le CIHEAM en contribution à l'action de l'Association au développement des pays du pourtour méditerranéen (formation de forestiers algériens à la RTM) (prévision initiale : 5 000 €).

- Une subvention de 2 000 € a été versée par l'AI GREF en contribution à l'organisation des XVI èmes rencontres du GREF, dont le colloque de Cordoue était le support.

- Une subvention de 2 700 € a été versée par l'AI GR marocaine en contribution aux frais de fonctionnement et d'organisation du colloque par Echanges Med.

Le total des ressources effectives s'est établi au montant de 36 051 €, le compte de l'exercice 2005 se soldant par un déficit d'exploitation de 4 310,35 €, qui est compensé par l'excédent de l'exercice 2004.

Le président met aux voix l'approbation des comptes 2005.

Les comptes 2005 sont approuvés à l'unanimité.

Approbation du budget 2006 :

Par prudence relativement aux ressources propres de l'Association, relativement limitées dans la situation actuelle, et en prévision d'une participation plus limitée en nombre au colloque annuel 2006 à Annaba, le projet de budget proposé a été établi au montant de 25 000 €, tant en dépenses que en ressources.

En ressources, il est proposé un effort véritable de relance des cotisations, plus modeste que en 2005, mais plus réaliste, pour les adhésions individuelles (2 000 €, au lieu de 2 400 € prévues mais 1 250 € réalisées), plus ambitieux pour les cotisations de personnes morales (2 000 € au lieu de 1 000 €). (Au jour de l'assemblée générale, le montant des cotisations déjà encaissées s'établit à 1 350 € en individuel, et à 2 000 € en personnes morales, mais l'effort se poursuit).

- La prévision budgétaire des participations individuelles au voyage et au colloque d'Annaba a été établie à 15 000 €.

- Il est prévu en subventions une participation de 2 000 € de l'AI GREF pour l'organisation des XXI èmes entretiens du GREF dont le colloque d'Annaba est le support, et une hypothèse de 5 000 € en subventions autres diverses.

En dépenses, une dotation de 3 000 € est proposée en fonctionnement courant, soit +50% par rapport à 2005, pour assurer une plus grande autonomie de fonctionnement matériel de l'Association par rapport au nouveau Conseil Général.

-Les dépenses de transports et hébergements des participants aux 7èmes rencontres d'Annaba sont établies au montant de 15 000 € (à égalité des ressources).

-La prévision des frais d'organisation et de réception du colloque (incluant la prise en charge des intervenants du Maroc et de la Tunisie) est établie au montant de 3 000 €.

-La prévision des dépenses habituelles de publications est reconduite au montant de 1 500 €.

-Une ligne de dépenses pour actions de promotion et communication est proposée au montant de 2 500 €, sur les projets d'actions nouvelles, qui seront engagés en fonction de la réalisation des ressources prévues.

Le président met aux voix l'approbation du projet de budget 2006.

Le budget 2006 est approuvé à l'unanimité.

En ce qui concerne le montant de la cotisation annuelle (25 euros pour les personnes physiques en 2006), il est indiqué que le montant de la cotisation 2007 sera étudié en bureau puis approuvé par le conseil d'administration de l'association.

4 - Renouvellement du conseil d'administration

Le président rappelle qu'un dossier correspondant a été adressé à chaque adhérent avec la convocation à cette assemblée générale et que les administrateurs de l'association sont élus pour trois ans. Il indique qu'il convient maintenant de désigner six administrateurs :

- au poste de secrétaire général, comme successeur d'Alain BERNARD,
- au poste de trésorier, comme successeur de Jacques BELLEVILLE,
Ces deux postes n'avaient pas été pourvus à l'assemblée générale de Cordoue et avaient été ensuite attribués par le conseil d'administration, conformément aux statuts, à Pierre FAURÉ et à Philippe de QUATREBARBES. Une confirmation par l'assemblée générale d'ANNABA est demandée.
- au poste de Pierre BABIN, qui ne se représente pas pour des raisons personnelles mais reste membre de l'association,
- au poste de Raymond LOUSSERT, candidat à sa propre succession,
- au poste de Patrice JUILLET de SAINT LAGER, candidat à sa propre succession,
- au poste de Othmane LAHLOU candidat à sa propre succession.

Le président remercie pour le travail accompli les administrateurs qui ont quitté leurs fonctions : Alain BERNARD (Secrétaire Général), Jacques BELLEVILLE (Trésorier) et Pierre BABIN.

Il demande s'il y a des candidats pour ces postes et en particulier pour la succession de Pierre BABIN. Aucune candidature ne se déclare dans la salle.

Pour la succession de Pierre BABIN, le président propose la candidature d'Alain GARCIA qui a déjà participé comme membre invité à plusieurs réunions du bureau et qui est présent à ANNABA

Alain GARCIA se présente à l'assemblée générale.

Le président soumet au vote à main levée, accepté par l'assemblée, les quatre candidats suivants :



- GARCIA Alain } élection pour trois années
- JUILLET de SAINT LAGER Patrice } élection pour trois années
- LAHLOU Othmane } élection pour trois années
- LOUSSERT Raymond } élection pour trois années

Cette proposition est adoptée à la majorité absolue des votants : aucune opposition et deux abstentions (Paul BARON et Alain GARCIA).

Le président soumet ensuite, au vote à main levée accepté par l'assemblée, la confirmation des deux candidatures concernant,

- FAURÉ Pierre } élection pour deux années
- de QUATREBARBES Philippe } élection pour deux années

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des votants.

Le conseil d'administration étant renouvelé, il lui revient de désigner le nouveau bureau de l'association : voir le compte-rendu ci-après.

5 - Questions diverses.

5.1- en ce qui concerne l'évolution du nombre d'adhérents au sein de l'association et des différentes délégations :

Le secrétaire général dans sa réponse précise que :

- ❖ l'association est passée de 58 membres en 2000, à 227 à ce jour (avant l'AG 2006),
- ❖ qu'un nombre significatif de demandes de nouvelle adhésion (~une quinzaine) a été enregistré pendant ce colloque, dont une dizaine environ d'étudiants en magistère d'hydrologie GI RE.
- ❖ que l'adhésion à l'association est ouverte à tous sous réserve de manifester un intérêt régulier en participant à ses activités ou/et de s'acquitter régulièrement de sa cotisation.

L'association se composait au jour précédent l'AG 2006) de :

- 21 personnes morales,
- 21 membres algériens,
- 3 membres espagnols,
- 110 membres français,
- 7 membres libanais,
- 40 membres marocains,
- 25 membres tunisiens.

5-2 - en ce qui concerne la cotisation,

Jean-Jacques SIMON souligne la difficulté de faire parvenir la cotisation à l'association pour ceux qui résident hors de France.

La réponse est qu'Echanges-Med a bien conscience de ce problème et qu'il faut le résoudre avec pragmatisme. Deux méthodes sont actuellement utilisées :

Première méthode : le paiement direct en espèces ou en chèque (pour ceux qui ont un compte en euros) à l'occasion de nos rencontres annuelles ou des voyages des uns et des autres. Cette méthode permet de résoudre la plupart des cas, même si cela impose des délais de quelques mois.

Seconde méthode : le paiement, en monnaie locale à une « section régionale » d'Echanges Med qui tient une comptabilité séparée et rembourse Echanges Med à l'occasion de prochaines rencontres. Cette formule est prévue par le règlement intérieur, mais à ce jour aucune convention n'a été officiellement passée entre l'association « Echanges Med » et une « section régionale ».

2^{ème} PARTIE : informations et perspectives

6 - Perspectives d'action pour le 2^{ème} semestre 2006 et les années à venir

Le président souhaite que chaque délégation (Algérie, France, Maroc, Tunisie) et, plus généralement, tous les participants à cette assemblée générale donnent leur avis d'une part sur l'idée d'un séminaire de travail à Paris ou Montpellier et d'autre part sur le lieu des huitièmes rencontres méditerranéennes, l'an prochain (2007). Il rappelle le lieu des précédentes rencontres :

- 2000 : France
- 2001 : Espagne
- 2002 : Tunisie
- 2003 : Maroc
- 2004 : France (Lozère et Aix en Provence)
- 2005 : Espagne (Andalousie et Cordoue)
- 2006 : Algérie (Annaba et Constantine).

Bien entendu, la décision du lieu des prochaines rencontres relève de la compétence du conseil d'administration et du bureau et ne peut être décidée maintenant, mais il apparaît utile que dès maintenant chacun donne ses premières idées.

7 - Interventions des délégations

Derradji ZOUINI (Algérie) est d'accord sur l'idée du séminaire et indique que la Corse avait été évoquée comme lieu d'une prochaine rencontre, ce qui lui apparaît comme une hypothèse possible.

Jean-Yves OLLIVIER (France) pense qu'il est encore trop tôt pour aller au Liban ; il pense qu'un voyage en France autour de Perpignan, Narbonne et Carcassonne serait une bonne chose ; par contre il lui semble que la Corse serait une destination moins facilement accessible pour les pays du Maghreb.

Amor BAYOULI (Tunisie) est tout à fait d'accord pour un séminaire de travail fin 2006 ou début 2007 ; pour les rencontres de 2007 il propose que cela soit en France. En 2008 cela pourrait être organisé en Tunisie.

Adil BENNOUR (Maroc) propose le Maroc ou la Tunisie.

Hocine AOUADI (Algérie) souhaite une alternance entre la rive Nord de la méditerranée et la rive sud ; ainsi en 2007, ce pourrait être en France.

Mohamed DABBABI (Tunisie) souhaite que l'on puisse aller en Grèce.

Rachid EL HADDADI (Maroc) souhaite que l'Italie et le Portugal adhèrent à Echanges-Med.

Jean-Yves OLLIVIER pense que le problème de la langue ne doit pas être sous-estimé. Il ne serait pas réaliste pour Echanges-Med d'avoir à mettre en place des traductions simultanées.

8 - Questions diverses.



Paul BARON, ancien président d'Echanges-Med, exprime sa joie de voir que ces rencontres et ce colloque en Algérie ont été un vrai succès et s'exprime en ces mots.

« Je suis peut être dans cette assemblée, le seul représentant de la petite équipe franco-marocaine qui a souhaité en 2000 créer Echanges Méditerranéens. Notre projet consistait à faire en sorte qu'un dialogue authentique s'instaure entre les rives de la Méditerranée dans l'échange fraternel de nos expériences et le souci d'un développement commun harmonieux.

Parmi les obstacles à surmonter figurait une réalité historique récente qu'il ne s'agissait pas de nier, mais de dépasser pour construire un avenir commun.

L'accueil chaleureux, les témoignages d'amitié sincère que vous nous n'avez pas cessé de nous manifester depuis notre arrivée, la franchise des échanges, tout cela montre que notre but initial a été atteint.

C'est pour moi un très grand bonheur que vous me permettez de vivre avec vous et je vous en remercie du fond du cœur. »

Il félicite bien sincèrement les Algériens et l'association de ce résultat.

Plus aucune question n'étant posée, le président d'Echanges-Med lève la séance à 13heures.

*

*

*

Compte rendu des débats du nouveau Conseil d'Administration

Le conseil d'administration de l'association « Echanges méditerranéens pour l'eau, la forêt et le développement » s'est tenu le 18 mai 2006 à 13 heures, immédiatement après l'assemblée générale, dans l'amphithéâtre D. Liabes de l'Université B. Mokhtar d'ANNABA.

Administrateurs présents :

Georges de MAUPEOU, Pierre FAURÉ, Philippe de QUATREBARBES, Derradji ZOUINI, Jean-Yves OLLIVIER, Alain GARCIA,

Administrateurs représentés :

Mohamed Tarik BAHRI (pouvoir à Amor BAYOULI),
 Ridha GABOUJ (pouvoir à Pierre FAURÉ),
 El Ayachi GHAZI (pouvoir J-Y OLLIVIER)
 Khatim KHERRAZ (pouvoir à Derradji ZOUINI).
 Othmane LAHLOU (pouvoir à Georges de Maupeou),
 Raymond LOUSSERT (pouvoir à Georges de MAUPEOU),
 Mohamed SABRA (pouvoir à Philippe de QUATREBARBES).

A l'unanimité, le conseil d'administration décide de renouveler le précédent bureau, à savoir :

Président : Georges de MAUPEOU
 Premier vice président : Othmane LAHLOU
 Secrétaire général Pierre FAURÉ
 Trésorier : Philippe de QUATREBARBES
 Vice président Algérie : Derradji ZOUINI
 Vice président Espagne : David SOLANO
 Vice président France : Jean-Yves OLLIVIER
 Vice président Liban : Antoine NAMMOUR
 Vice président Maroc : Ahmed El BOUARI
 Vice président Tunisie : Tarek BAHRI

Les autres administrateurs sont :

Algérie : Khatim KHERRAZ ;
 France : Jean BEDEL ; Jean BERNARD ; Michel DUCROCQ ; Alain GARCIA ; Raymond LOUSSERT ; Patrice JUILLET de SAINT-LAGER ; Sébastien TREYER ;
 Liban: Mohamed SABRA ;
 Maroc: Mohamed DAOUDI ; Hassan El MAHRAZ; El Ayachi GHAZI ;
 Tunisie: Mohamed BOUFAROULA; Ridha GABBOUJ; Abdelattif GHEDIRA; Saad SEDDIK

Les trois invités permanents sont :

Le vice président du CGAAER (ex CGGREF) : Paul VI ALLE ;

Le directeur général du CEMAGREF : Patrick LAVARDE ;

Le directeur de l'ENGREF : Cyrille Van EFFENTERRE.

Les fonctions au sein du conseil d'administration ayant ainsi été définies, le président :

- renouvelle ses remerciements à Alain BERNARD qui a su transmettre ses fonctions » en biseau » à son successeur, attitude à la fois compréhensive et constructive. Il salue à l'occasion, l'ancien Président Paul BARON pour toute son action au sein d'ECHANGES MED et pour son intervention en fin d'assemblée générale.

- lève, à 13heures 15, la séance du conseil d'administration d' « Echanges Med ».

L'Association ECHANGES MED constitue une cellule de communication, et recherche des bénévoles, chargés

de faire vivre ses publications, à savoir :

- susciter des articles et les mettre au point en liaison avec leurs auteurs,
- présenter au bureau les projets de revues,
- assurer la mise en page puis la diffusion, par messagerie électronique
- gérer et animer le site Internet de l'association :

<http://www.echanges-med.asso.fr>

Cette fonction peut-être assumée par des personnes résidant à Paris ou en province.

Pour tout renseignement s'adresser au secrétaire général d'Echanges Med :
Pierre FAURÉ

Mèl : pierre.faure@agriculture.gouv.fr

Tél : 01 49 55 56 87

Recherche de bénévoles responsables de la communication.

Pour faire vivre ses publications, notamment sur le site Internet « ECHANGES MED » :

- Echanges Med Infos,
- Autour de la Méditerranée,
- Les cahiers d'Echanges Med,



On trouvera dans les pages suivantes les annexes et notamment, les Statuts et le Règlement Intérieur en vigueur.

Assemblée générale d'ANNABA (Algérie) 18 mai 2006

Rapport moral du président (communiqué à chacun avant l'AG du 18/05/06)

Bref rappel des activités de l'an passé (2005)

2005 a été une année où l'activité de notre association « Echanges méditerranéens pour l'eau, la forêt et le développement » a été riche et soutenue : réunion d'un conseil d'administration extraordinaire à Paris en février ; voyage en Andalousie et colloque à Cordoue en septembre ; parution régulière des bulletins « Echanges Med Info » et « Autour de la Méditerranée » ; réunions mensuelles du bureau et échanges de nombreux mails entre les trois rives de la Méditerranée.

A l'assemblée générale de Cordoue le président de l'association, Paul Baron, a voulu passer la main, tout en restant membre actif de l'association. Qu'il soit à nouveau chaleureusement remercié de ce qu'il a fait pour l'association depuis sa création, avec Jean-Pierre Bourgin et Maurice de Vault.

Le secrétaire général, Alain Bernard, et le trésorier, Jacques Belleville, ont également souhaité ne plus renouveler leur mandat, mais ils ont accepté d'assurer leur propre intérim jusqu'à ce que leurs successeurs soient désignés, ce qui a été fait en mars 2006 avec l'arrivée de Pierre Fauré, secrétaire général et de Philippe de Quatrebarbes, trésorier.

Le début de l'année 2005 a été marqué par une intéressante initiative : une réunion extraordinaire du conseil d'administration à Paris le 28 février. Un financement avait pu être dégagé pour les voyages et chaque pays membre de l'association était représenté par deux administrateurs (à l'exception du Liban qui était représenté par un seul membre, notre collègue Antoine Nammour).

A ce conseil, où chaque délégation a exprimé son point de vue sur ce qui est attendu d'Echanges-Med, ont été, en particulier, abordées les questions suivantes :

- mise en place d'associations relais dans certains pays du sud ;
- création d'un comité de déontologie ;
- mise en place d'un site internet ;
- choix du lieu du voyage d'études pour 2006 (les 7èmes rencontres méditerranéennes).

Les associations relais d'Echanges-Med devraient permettre, notamment, de régler les problèmes de paiement des cotisations pour les membres qui ne résident pas en France ou qui ne s'y rendent pas régulièrement. L'AI GR au Maroc et l'ATIGREF en Tunisie pourraient assurer cette fonction d'associations relais, mais aucune convention n'a encore officialisé cette mission. Il reste, notamment, à prendre en compte le fait qu'Echanges-Med est une association qui n'est pas limitée aux anciens ingénieurs du génie rural et aux anciens élèves de l'ENGREF.

La création d'un comité de déontologie a été étudiée mais n'a pas réellement débouché. C'est vraisemblablement une formule un peu trop lourde à mettre en place et surtout à faire vivre pour une association qui, comme la nôtre, repose entièrement sur du bénévolat.

Par contre, un site internet a été mis en place et est opérationnel (www.echanges-med.asso.fr). Il nous faut maintenant continuer à le faire vivre, c'est-à-dire à l'alimenter. Un appel à candidatures pour une ou plusieurs personnes intéressées par cette mission est lancé.

Enfin, à notre réunion du 28 février, nous avons, compte tenu des problèmes politiques auxquels doit faire face le Liban, renoncé à y organiser notre voyage d'étude de l'année 2005. Merci à l'Espagne et à David Solano d'avoir accepté d'organiser nos 6^{èmes} rencontres méditerranéennes en Andalousie en septembre 2005.

Ce voyage et le colloque de Cordoue, dont le thème était « Contribution des zones humides méditerranéennes au développement », a été parfaitement réussi. Le « Cahier d'Echanges-Med » n°2, qui présente les actes de ce colloque, vient de paraître.

En outre, l'année 2005 a été marquée par le début d'une collaboration entre Echanges-Med et l'Institut agronomique méditerranéen de Montpellier (IAMM). En juin 2005, notre association a organisé une formation à la restauration des terrains en montagne à la demande de l'institut pour 14 forestiers algériens. Cette collaboration entre Echanges-Med et l'IAMM se poursuit en 2006 et constitue un des axes concrets d'intervention de notre association.

Enfin, en 2005, des démarches ont été engagées sur place au Maroc pour faire démarrer concrètement l'opération « sentier circum-méditerranéen ». Cela n'a pas encore débouché et l'opération semble maintenant au « point

mort ». Elle peut repartir. Il faudrait que ceux qui sont intéressés par ce dossier, au Maroc et au sein de l'association « Echanges- Med », prennent en main le projet.

Activités de 2006 et au delà

La principale activité de l'association depuis le colloque de Cordoue a été la préparation des 7^{èmes} rencontres méditerranéennes en Algérie. Le thème pour ce colloque a été choisi :

Partenariat euro-méditerranéen et développement rural :

- témoignages de terrain
- apports du programme MEDA
- propositions pour la future politique de voisinage de l'Union européenne.

Il est en effet apparu important au bureau que notre association contribue ainsi au débat sur l'avenir de la politique méditerranéenne de l'Europe. Des échanges de mails avec les pays les plus concernés ont permis de sélectionner des actions et des thèmes précis destinés à être présentés au colloque d'Annaba. Il nous faut maintenant réfléchir à la poursuite de l'activité de l'association pour le second semestre 2006 et au delà. Nous avons envisagé d'organiser à Paris ou à Montpellier avant la fin de l'année 2006, ou au début de 2007, un séminaire sur le même thème que celui d'Annaba : partenariat euro-méditerranéen et développement rural.

Cela permettrait de capitaliser l'expérience acquise à Annaba et d'approfondir ce thème tout au long du second semestre 2006 avec les acteurs et les responsables concernés sur deux rives de la Méditerranée.

Ce que nous dirons au colloque d'Annaba et à notre assemblée générale d'Annaba permettra de savoir si notre association peut apporter quelque chose au partenariat euro-méditerranéen.

Echanges-Med sera crédible si nous savons faire preuve d'un réel professionnalisme pour organiser un séminaire qui apporte des idées nouvelles. Il revient maintenant à l'association d'en débattre et de réfléchir à la possibilité de le mettre en place, ce qui nécessite la recherche de financements spécifiques. Mais au-delà du seul financement, il faut que nous soyons capables de faire émerger des idées nouvelles qui apportent quelque chose au développement rural (ou plus précisément au développement local des zones rurales) dans les pays des rives sud et est de la Méditerranée.

Pour aider ces idées nouvelles à éclore et à se développer grâce aux contributions des uns et des autres nous disposons d'outils que nous n'utilisons peut-être pas suffisamment, nos bulletins : « Echanges Med Infos », « Autour de la Méditerranée » et « Les cahiers d'Echanges Med ».

Nous lançons un appel à candidatures pour trouver des volontaires pour animer et faire vivre ces bulletins qui sont des moyens privilégiés de communiquer au sein de l'association et avec nos partenaires extérieurs.

Plus généralement, nous devons, à « Echanges-Med », travailler avec d'autres organismes ou ONG qui s'intéressent aux mêmes sujets que nous. La liste de tels organismes est riche et variée. On peut, à titre d'exemple, citer le « Plan Bleu » qui a publié il y a quelques mois un très bon rapport intitulé : « Méditerranée, les perspectives du Plan Bleu sur l'environnement et le développement ».

A la recherche de ressources financières et de nouveaux partenariats

La préparation du colloque d'Annaba a montré la difficulté pour notre association de recueillir des financements extérieurs, même pour des actions précises qui n'étaient pas de simples charges de fonctionnement, par exemple le financement des déplacements de quelques intervenants.

Bien entendu, nous avons l'appui matériel et moral du Conseil général du GREF et celui de l'ENGREF ; ces appuis nous sont précieux dans la vie quotidienne de l'association, mais cela n'est pas suffisant : il nous faut des financements qui aillent au-delà des seules ressources apportées par les cotisations des membres de l'association.

Une possibilité, pour permettre à notre association de conduire des opérations où un financement spécifique est nécessaire, serait de mettre en place des partenariats avec certains organismes intéressés par les champs d'interventions d'Echanges-Med : l'eau, la forêt et le développement. Un tel partenariat implique que notre association s'appuie sur l'expérience et les compétences de ses membres des deux rives de la Méditerranée (et même une troisième rive avec le Liban). Le réseau constitué par les membres de l'association est une richesse qui

peut intéresser des partenaires si nous savons le faire vivre et le faire travailler. En effet, recueillir des témoignages de terrain est quelque chose d'essentiel dans une société mondiale qui est souvent trop « paperassière » et se coupe de la base.

La liste des organismes susceptibles d'être de futurs partenaires d'Echanges-Med peut être longue. Voici quelques idées, bien entendu non limitatives, pour préciser les choses :

- l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (IAMM), qui est rattaché au Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes (CI HEAM), a déjà commencé une coopération avec Echanges-Med pour la mise en place de sessions de formation et l'organisation de voyages d'études (diverses opérations faites ou en cours avec l'Algérie).
- l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) sont susceptibles d'être intéressés par notre association qui peut leur apporter des témoignages de terrain et de nouveaux champs d'application de leurs recherches.
- la nouvelle Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde (FARM) est également susceptible d'être vivement intéressée par le réseau et les expériences de terrain d'Echanges-Med dans le domaine du développement rural.
- les sociétés d'aménagement régional, comme la Société du canal de Provence ou la Compagnie d'aménagement du Bas Rhône et du Languedoc
- l'Agence française de développement (AFD) et le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)
- et, bien entendu, l'Union européenne (mais l'octroi de subventions de l'Europe est régi par des règlements complexes et n'est peut-être pas adapté à une association comme la nôtre).

A chacun, au sein de notre association Echanges-Med, d'apporter de nouvelles idées et surtout de les faire vivre.

Georges de Maupeou
27 avril 2006

Comptes de résultat 2005 (en euros)

ressources	prévisions	réalisé	emplois	prévisions	réalisé
cotisations personnes physiques	2 400,00 €	1 250,00 €	CA du 28/02	4 000,00 €	4 056,04 €
cotisations personnes morales	1 000,00 €	300,00 €	6emes rencontres	35 000,00 €	33 043,39 €
rencontres Andalousie			AG et réceptions en Andalousie	3 000,00 €	- €
participants	35 000,00 €	24 411,00 €	sentier	4 000,00 €	- €
Prestations	5 000,00 €	5 390,00 € (CIHEAM)	fonctionnement courant	2 000,00 €	1 989,38 €
subventions			bourses / stages	1 000,00 €	- €
AIGREF (entretiens)	1 000,00 €	2 000,00 €	Publications	1 500,00 €	1 272,54 €
autres	6 100,00 €	2 700,00 €			
Totaux	50 500,00 €	36 051,00 €		50 500,00 €	40 361,35 €
			Solde Général :	Déficit d'exploitation	4 310,35 €

Projet de BUDGET 2006 (en euros)

ressources	prévisions	emplois	prévisions
cotisations personnes physiques	2 000,00 €	fonctionnement courant	3 000,00 €
cotisations personnes morales	2 000,00 €		
7èmes rencontres Annaba :		7emes rencontres Annaba :	
participants	15 000,00 €	transports et hébergements	15 000,00 €
Prestations		AG et réceptions Annaba	3 000,00 €
subventions		Publications	1 500,00 €
AIGREF (entr	2 000,00 €	Promotion-communication sur actions nouvelles	2 500,00 €
autres	4 000,00 €		
Totaux	25 000,00 €		25 000,00 €

Liste

des participants à l'Assemblée Générale du 18/05/06 - 12 heures,

	NOM	Lieu de résidence	Fonctions / situations
	DELEGATION ALGERIENNE		
1	AOUADI Hocine	ANNABA	Conservateur Général des Forêts de l'Est Algérien Dr d'Etat en Ecologie
2	AOUADI Mohamed Amine	ANNABA	Etudiant 1ère année en Sciences de la Nature - Université
3	BENAZZOUC Abdellatif	SKI DDA	A B Consulting en Energie, Eau, Environnement et Maintenance
4	BENHAMZA Moussa	ANNABA	Enseignant au Dpt Géologie à l'Université d'ANNABA
5	BOULKENAFET Zohir	SKI DDA	Magister Hydrologie 1ère année Université d'ANNABA
6	BOUTERAA Walid	CONSTANT I NE	Magister Hydrologie 1ère année Université d'ANNABA
7	DAIFALLAH Tarek	(W) SKI DDA	Magister Hydrologie 1ère année Université d'ANNABA
8	DJABA Hichem	COLLO - SKI DDA	Magister Hydrologie 1ère année Université d'ANNABA
9	DRISS Amor	ANNABA	Spécialiste en développement rural -Responsable MEDA du "développement communautaire et renforcement institutionnel"
10	GHAZI Zohra	ALGER	DG des Forêts -Sous Directrice de la conservation des sols et de la mise en valeur des terres
11	HALIMI Sania		Magister Hydrologie 1ère année Université d'ANNABA
12	HAMRA.KROUA Mohamed	(W) EL TARF	Ingénieur de Forêts - Conservation des Forêts (W) d' EI TRAF
13	KERMICHE Nacer Eddine		
14	KHECHANA Salim	EI OUED	Magister Hydrologie 1ère année Université d'ANNABA
15	KHELFAOUI Fayçal	SKI DDA	Magister Hydrologie 1ère année Université d'ANNABA
16	LAOUAR Abdelhamid	ANNABA	Enseignant au Dpt Mathématiques à l'Université d'ANNABA
17	MECIBAH Ilyès		Magister Hydrologie 1 ^{ère} année Université d'ANNABA
18	SAKRAOUI Djamel Eddine	ANNABA	Docteur en Economie Rurale « Economie du développement agricole et de l'espace rural » - Programme MEDA : PASEL-NEA
19	TOUBAL Abderraheer	ANNABA	Géologue
20	TOUBAL Oumessaad (Mme)	ANNABA	Maître assistante en Biologie - Université ANNABA
21	TOUMI Fayçal	ANNABA	Magister Hydrologie 1 ^{ère} année Université d'ANNABA
22	ZOUINI Derradji	ANNABA	Maître de Conférence au Dpt de Géologie - Université d'ANNABA Vice Président de l'Association

	NOM	Lieu de résidence	Fonctions / situations
	DELEGATION FRANCAISE		
1	BARON Paul	02350 GIZY	IG GREF en retraite
2	BARTHAS Michel	PARIS	IG GREF au Secrétariat général du MAP
3	BENOIT de COIGNAC Guy	13770 VENELLES	Président honoraire de l'Association « Forêt Méditerranéenne »
4	BESSAOUO Omar	MONTPELLIER	Enseignant-Chercheur au CI HEAM - I AMM
5	CALES Michel	34570 PIGNAN	IG GREF en retraite
6	FAURE Pierre	PARIS	IG GREF au CG GREF Rue de RENNES Secrétaire Général de l'Association
7	FEUVRIER Jean-Pierre	73490 LA RAVOIRE	Conseiller du Président de la FFRP à ST GRAS
8	GARCIA Alain	PARIS	IG GREF au CG GREF Rue de VAUGI RARD
9	HIRTZ Jean-Marie	PARIS	IG GREF en retraite
10	LE JAN Alain	PARIS	IG GREF au CG GREF Rue de RENNES
11	de MAUPEOU Georges	MONTPELLIER	IG GREF au CGREF et CIRAD Montpellier Président de l'Association
12	de MONTGOLFIER Jean	STRASBOURG	Enseignant-chercheur à l'ENGES Strasbourg 67,
13	OLLIVIER Jean-Yves	MONTPELLIER	IG GREF à la DATAR/ Montpellier Vice Président de l'Association
14	PIERSON Gérard	80092 AMIENS	IC GREF à la DRAF Picardie
15	de QUATREBARBES Philippe	PARIS	IG GREF au CG GREF Rue de VAUGI RARD Trésorier de l'Association
16	SIMON Jean-Jacques	02100 LAON	Ingénieur SUEZ Environnement en retraite
17	SOUBEIRAN André	94220 CHARENTON le PONT	IG GREF en retraite
	DELEGATION MAROCAINE		
1	BENNOUR Adil	RABAT	Ministère de l'Agriculture - IGREF - Directeur National du Projet - MEDA-DRI -GRN "Appui au développement intégré dans 7 provinces du Nord-Est du MAROC"
2	ELHADDADI Rachid		Ingénieur à l'UGP du projet de CHEFCHAOUEN
3	OUCHKIF Jamal Eddine	MEKNES	Chef de l'UGP du projet de développement participatif des zones forestières et péri forestières de CHEFCHAOUEN - DRGF Moyen Atlas
	DELEGATION TUNISIENNE		
1	BAYOULI Amor	TUNIS	Consultant indépendant
2	DABBABI Mohamed Sadok	MEDENINE	Directeur de l'association Développement Durable de Béni-Kheddache

Le CG GREF est devenu par décret N°2006-487 du 26 avril 2006 (J.O du 20 mai 2006) le Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux : CG AAER.

**Listes des Pouvoirs
donnés en vue de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration
du 18/05/06,**

	<i>NOM et prénom de l'adhérent donnant pouvoir</i>	NOM et prénom du représentant ayant reçu pouvoir
	<u>DELEGATION ALGERIENNE</u>	
1	KHERRAZ Khatim	ZOUINI Derradji
	<u>DELEGATION FRANCAISE</u>	
1	ALBIGES Christian	GARCIA Alain
2	BABIN Pierre	GARCIA Alain
3	BERNARD Alain	OLLIVIER Jean-Yves
4	BLANCHARD Gilles	GARCIA Alain
5	BOURGIN Jean-Pierre	GARCIA Alain
6	COQUET Jean-Claude	de QUATREBARBES Philippe
7	DUCAT Jean-Marie	de QUATREBARBES Philippe
8	FORNAGE Nicolas	BARON Paul
9	GUELLEC Jean	de QUATREBARBES Philippe
10	LOUSSERT Raymond	de MAUPEOU Georges
11	MANGE Philippe	de MAUPEOU Georges
12	MILITON Jacques	FAURÉ Pierre
13	POINTUD André	FAURÉ Pierre
14	PORTIER Alain	BARON Paul
15	TAILLER Michel	FAURÉ Pierre
16	TIERCELIN Jean-Robert	OLLIVIER Jean-Yves
17	de VAULX Maurice	OLLIVIER Jean-Yves
18	VILLAEYS Albert	BARON Paul
	<u>DELEGATION LIBANAISE</u>	
1	SABRA Mohamed	de QUATREBARBES Philippe
	<u>DELEGATION MAROCAINE</u>	
1	ATTAR Haj	de MAUPEOU Georges
2	GHAZI El Ayachi	OLLIVIER Jean-Yves
3	LAHLOU Othmane	de MAUPEOU Georges
	<u>DELEGATION TUNISIENNE</u>	
1	BAHRI Mohamed Tarek	BAYOULI Amor
2	GABOUJ Ridha	FAURÉ Pierre
3	SAFFAR Chakri	BAYOULI Amor

Note communiquée en vue de l'Assemblée générale du 18 mai 2006 à ANNABA, Algérie.

Renouvellement du conseil d'administration

Les administrateurs suivants ont été élus en 2003 pour trois ans, lors de l'Assemblée Générale de RABAT, leurs fonctions cessant en **2006** avec l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005,

France	BABIN Pierre JUILLET de St LAGER Patrice LOUSSERT Raymond
Maroc	LAHLOU Othmane

soit 4 administrateurs à renouveler, lors de l'A.G. du 18 mai 2006 à ANNABA, sur les 26 actuellement en fonction, sachant que les élections des nouveaux Secrétaire Général et Trésorier qui seront soumises à confirmation à ANNABA, sont à rattacher à l'Assemblée Générale de CORDOUE, le 21 septembre 2005.

Rappel :

Les renouvellements de **2004** et **2005** ont concerné les administrateurs suivants, à savoir en résumé et par pays :

Pays	Administrateurs renouvelés en 2004 (8)	Administrateurs renouvelés en 2005 (14)
Algérie	ZOUINI Derradji	KHERRAZ Khatim
Espagne		SOLANO David
France	de MAUPEOU Georges BERNARD Jean DUCROCQ Michel	BEDEL Jean de QUATREBARBES Philippe FAURÉ Pierre OLLIVIER Jean-Yves TREYER Sébastien
Liban	NAMMOUR Antoine SABRA Mohamed	
Maroc	DAOUDI Mohamed	EL MAHRAZ Hassan EL BOUARI Ahmed EL AYACHI Ghazi
Tunisie	SEDDIK Saad	BAHRI Tarek BOUFAROUA Mohamed GABBOUDJ Ridha GHEDIRA Lotfi

E C H A N G E S M E D I T E R R A N E E N S

pour l'eau, la forêt et le développement

STATUTS

I - BUT ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION :

Article 1 - Forme et durée :

Il est créé entre les adhérents une association à caractère international régie par la loi 1901, le décret du 16 août 1901 et par les présents statuts. Cette association est constituée à compter du jour de la déclaration faite conformément à la loi de 1901, sans limitation de durée.

Article 2 - Dénomination :

L'association est ainsi dénommée : « Echanges Méditerranéens pour l'Eau, la Forêt et le Développement ».

Elle sera mentionnée sous l'appellation « Echanges Méditerranéens » dans ce qui suit.

Article 3 - Objet :

Echanges Méditerranéens a pour objet le renforcement des liens amicaux entre ses membres, la mise en commun de leurs connaissances et de leur expérience dans les domaines de l'eau, de la forêt et d'une manière générale dans toutes les disciplines qui concourent au développement rural et à la gestion des ressources naturelles, dans les pays du pourtour méditerranéen.

Elle réunit, en particulier, les anciens élèves de l'Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts et des Ecoles qui l'ont précédée et des personnes de formation équivalente, partageant les mêmes préoccupations.

L'action d'Echanges Méditerranéens consistera notamment à :

- ✓ organiser des entretiens entre ses membres sur les sujets précités plus spécialement au cours de voyages d'études,
- ✓ participer à la promotion de projets particulièrement intéressants et relevant de son domaine d'activité,
- ✓ favoriser les échanges de documentations scientifiques et techniques
- ✓ et d'une manière générale, promouvoir toutes manifestations et activités entrant dans son objet social

En outre, pour ce faire, Echanges Méditerranéens s'organisera en réseau avec des personnes morales qualifiées, qui seront dénommées associées.

Article 4 - Siège social :

Le siège social est fixé au 19 avenue du Maine à Paris XV^{ème}.

Il pourra être transféré en tout autre lieu sur décision du conseil d'administration sous réserve de ratification par l'assemblée générale.

Article 5 - Membres :

L'association se compose de plusieurs catégories de membres , à savoir :

- ✓ **Membres actifs** : personnes physiques ou morales adhérentes à l'association et ayant acquitté une cotisation annuelle.
- ✓ **Membres donateurs** : personnes physiques ou morales ayant versé des dons ou une cotisation d'une certaine importance, appréciée par le conseil d'administration.
- ✓ **Membres d'honneur** : personnes physiques ou morales ayant rendu des services signalés à l'association. Ce titre décerné par le conseil d'administration confère aux personnes qui l'ont obtenu le droit de faire partie de l'assemblée générale sans être tenues de payer une cotisation.
- ✓ **Membres associés** : personnes morales qui peuvent disposer des documents de l'association. Ils peuvent assister aux assemblées générales mais il n'y votent pas et ne sont pas éligibles.

Le conseil d'administration fixe le montant annuel de chaque catégorie de cotisation. Les demandes d'adhésion sont formulées auprès du bureau de l'association. Elles sont acceptées après toutes vérifications appropriées.

Article 6 - Radiation des membres :

La qualité de membre se perd :

1. Par démission écrite au Président du conseil d'administration ;
2. Par radiation prononcée, pour non-paiement de la cotisation ;

3. Par radiation pour motif grave, par le conseil d'administration sur proposition du bureau. Le membre intéressé est préalablement appelé à fournir ses explications au conseil d'administration qui en informe l'assemblée générale qui décide en dernier ressort.

II - ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT :

Article 7 - Conseil d'administration :

L'association est administrée par un conseil d'administration dont le nombre des membres, est de trente au plus. Ce nombre peut être modifié par simple délibération de l'assemblée générale. Les membres du conseil d'administration sont élus au scrutin secret, pour trois années et choisis parmi les membres de l'assemblée générale.

En cas de vacance, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif à la prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Le renouvellement du conseil a lieu par tiers chaque année, les membres sortant sont rééligibles.

Les membres du conseil doivent être majeurs.

Le conseil choisit chaque année, parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de :

- ✓ Un Président
- ✓ Plusieurs Vice-Présidents
- ✓ Un Secrétaire Général, et le cas échéant un ou plusieurs secrétaires généraux adjoints
- ✓ Un Trésorier, et le cas échéant un ou plusieurs trésoriers adjoints

Article 8 - Réunions du Conseil d'Administration :

Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart de ses membres. Une consultation écrite des membres du conseil peut tenir lieu de conseil d'administration ; au demeurant, le conseil doit se réunir physiquement au moins une fois par an.

Le quorum des membres présents ou représentés est de la moitié des membres composant le conseil d'administration. Les membres absents peuvent déléguer leurs pouvoirs à des membres présents, dans la limite de trois pouvoirs par présent.

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire Général. Ils sont établis sans blanc, ni rature, sur des feuillets numérotés et conservés au siège de l'Association.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Article 9 - Rémunération des administrateurs :

Les membres du conseil d'administration ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur seront confiées.

Des remboursements de frais sont seuls possibles, selon des modalités fixées par le conseil d'administration. Le rapport financier soumis à l'assemblée générale doit en faire état.

Article 10 - Assemblée générale :

L'assemblée générale de l'Association comprend les membres d'honneur, les membres donateurs et les membres actifs. Les personnes morales, membres de l'Association, s'y font représenter par un seul mandataire.

L'assemblée générale doit se composer du quart au moins des membres en exercice, présents ou représentés

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée de nouveau mais à quinze jours au moins d'intervalle et, cette fois, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Un membre peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre ; aucun membre ne peut-être porteur de plus de cinq pouvoirs.

Elle se réunit une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le conseil d'administration ou sur la demande du quart au moins de ses membres.

Son ordre du jour est fixé par le conseil d'administration.

Elle entend les rapports sur la gestion du conseil d'administration, sur la situation financière et morale de l'Association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du conseil d'administration. Le vote par correspondance est autorisé.

Le rapport annuel et les comptes sont tenus chaque année à la disposition de tous les membres de l'Association.

Les procès-verbaux des délibérations de l'assemblée générale sont établis et signés comme ceux du conseil d'administration.

Article 11 - Rôle du Président :

Le Président représente l'Association dans tous les actes de la vie civile. Il ordonnance les dépenses. Il assure la gestion du personnel de l'Association avec l'accord du bureau. Il peut donner délégation dans des conditions qui sont fixées dans le règlement intérieur.

Le Président est en justice. Il peut être, le cas échéant, remplacé par un mandataire désigné par le conseil d'administration.

Article 12 - Règlement intérieur :

Sur proposition du conseil d'administration, un règlement intérieur peut être soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Il fixe les conditions de détails nécessaires à l'application des présents statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

III - RESSOURCES ANNUELLES ET COMPTABILITE :

Article 13 - Ressources :

Les ressources comprennent :

1. Les cotisations et souscriptions de ses membres ;
2. Les subventions de l'Union Européenne , des Etats, des Régions, des Départements, des Communes et des Etablissements publics ;
3. Les libéralités autorisées au cours de l'exercice ;
4. Le produit des rétributions perçues pour service rendu ;
5. Toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs ou réglementaires en vigueur.

Article 14 - Comptabilité :

Il est tenu une comptabilité faisant apparaître annuellement un compte de résultats, un bilan et des annexes s'il y a lieu.

IV - MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION :

Article 15 - Modification des statuts :

Les statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale sur la proposition du conseil d'administration ou sur la proposition du dixième des membres dont se compose l'assemblée générale.

Dans l'un et l'autre cas, les propositions de modification sont inscrites à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale, lequel doit être envoyé à tous les membres de l'assemblée au moins trente jours à l'avance.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Article 16 - Dissolution, dévolution des biens :

L'assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association, et convoquée spécialement à cet effet, dans les conditions prévues à l'Article précédent, doit comprendre, au moins la moitié plus un des membres en exercice, présents ou représentés.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée de nouveau mais à quinze jours au moins d'intervalle et, cette fois, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

En cas de dissolution, l'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaire(s) chargé(s) de la liquidation des biens de l'association. L'actif, s'il y a lieu, est attribué à une ou plusieurs association(s) poursuivant un objectif similaire.

Fait à Paris, le 17 Janvier 2001

Le Président,
J.P. BOURGIN

Statuts modifiés par l'AG du 21 Septembre 2005

Le Président,
Paul BARON

*
* *
*

Règlement Intérieur

Article 1 - Objet :

Le présent règlement intérieur, prévu par les articles 11 et 12 des statuts de l'association, fixe les orientations et les attributions du bureau ainsi que de chacun de ses membres.

Article 2 - Attributions du bureau :

Le bureau est notamment chargé de la définition du programme d'activité annuel. Il est responsable de la recherche des financements y afférents.

Le bureau est chargé de la préparation des réunions du Conseil d'Administration, puis de l'application et de la mise en œuvre de ses décisions.

Plus spécialement le bureau, par délégation du Conseil, est compétent pour assurer l'animation, la coordination des membres d'Echanges Méditerranéens réunis ou non en "section" par pays, ainsi que pour étendre ce réseau aux pays méditerranéens non encore membres.

Le bureau peut désigner des délégués chargés d'une mission particulière : délégué aux études et recherches, délégué aux entreprises, délégué aux manifestations, ...etc...

Enfin le cas échéant, le bureau, dans les mêmes conditions, est compétent pour gérer le personnel permanent de l'association (recrutement, rémunération, avancement, licenciement).

Article 3 - Vice-Présidents :

Plusieurs Vice-Présidents sont prévus par l'article 7 des statuts. En principe, il y a au moins autant de Vice-Présidents que de nationalités représentées parmi les membres de l'association qui les proposent parmi eux.

De plus, sur proposition du président, le conseil d'administration peut désigner parmi les administrateurs un premier vice-président qui assiste le président dans la prise en compte des spécificités des diverses nationalités des adhérents. A cette fin, le président et le vice-président seront choisis, l'un parmi les pays de l'Union européenne, l'autre parmi les autres pays.

Article 4 - Attributions individuelles des Vice-Présidents :

Un Vice-Président reçoit délégation du Président lorsque ce dernier est empêché, ou pour des missions particulières.

Un Vice-Président est chargé plus particulièrement des relations avec les Ecoles et Universités des pays du pourtour de la Méditerranée.

Dans chaque pays, un Vice-Président est chargé, outre ses missions particulières éventuelles, d'assurer les liaisons entre le bureau et les membres de l'association de la même nationalité et d'une manière générale avec les autorités de son pays.

Article 5 - Attributions individuelles du Trésorier et des Trésoriers-adjoints :

Le Trésorier veille à l'équilibre financier de l'association.

Le Trésorier est chargé d'établir, ou de faire établir, une fois par an, le compte de résultats, le bilan et les annexes s'il y a lieu prévus à l'article 14 des statuts. Il tire les conclusions des documents de l'exercice clos et les rapporte devant les différentes instances de l'association (Bureau, Conseil d'Administration, Assemblée Générale).

Il propose les mesures à prendre en fonction des résultats constatés.

Il gère la trésorerie, les mouvements de fonds avec l'étranger et les éventuels placements possibles.

Il peut se faire aider dans sa tâche par un ou plusieurs Trésoriers-adjoints, français ou étrangers, dont il arrête les attributions.

Article 6 - Attributions individuelles du Secrétaire général et des Secrétaires généraux-adjoints :

Le Secrétaire général est chargé de la rédaction des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale, ainsi que de leur transcription, de leur conservation et des éventuelles formalités subséquentes.

Il tient le registre des délégations de pouvoir.

Il tient les archives de l'association.

Il a autorité sur l'éventuel personnel permanent prévu à l'article 2.

Il peut se faire aider dans sa tâche par un ou plusieurs Secrétaires généraux-adjoints, français ou étrangers, dont il arrête les attributions.

Article 7 - Sections régionales :

Dès que trois années consécutives le nombre d'adhérents d'un pays ou d'un groupe de pays aura atteint le chiffre de dix adhérents, ces derniers pourront proposer de créer une section régionale de l'association, la décision finale revenant au conseil d'administration. Pour le fonctionnement administratif et financier de la section, cette section pourra prendre la forme d'une association de droit local ; elle pourra également s'appuyer sur une association locale existante. Dans tous les cas une convention passée entre l'association « échanges méditerranéens » et l'association locale, approuvée par le conseil d'administration, précisera les relations entre les deux associations.

Article 8 - Réunion du conseil d'administration :

Le vice-président du conseil général du GREF, le directeur général du CEMAGREF et le directeur général de l'ENGREF sont invités à participer aux réunions du conseil d'administration, avec voix consultative.

Le président peut y inviter également, avec voix consultative, toute personne dont la participation peut éclairer une question inscrite à l'ordre du jour.

Article 9 - Quorum des réunions du Conseil d'Administration :

Le Président peut ouvrir la séance si le quorum n'est pas atteint : celui-ci ne s'impose que pour les votes.

Article 10 - Engagement des administrateurs :

La candidature au Conseil implique l'adhésion au présent règlement intérieur dont un exemplaire sera remis à chaque administrateur.

L'acceptation de la fonction d'administrateur comporte l'engagement de participer effectivement à l'activité du Conseil d'Administration et d'assister aussi ponctuellement que possible à ses réunions.

Article 11 - Démission d'un administrateur :

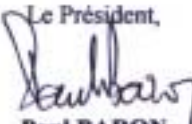
Lorsqu'un administrateur décide en cours de mandat de démissionner de sa fonction, il est tenu d'en informer le Président ou le Secrétaire général.

Article 12 - Adoption du règlement intérieur :

Le présent règlement intérieur sera applicable dès son approbation par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale.

Il sera opposable à tous les membres de l'association.

Approuvé par l'Assemblée Générale à Cordoue le 21 septembre 2005

Le Président,

 Paul BARON